

Conseil municipal du 25 mars 2019

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE de MORANCEZ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 25 MARS 2019

Convocation du 17 JANVIER 2019

Monsieur Gérard BESNARD, Maire ouvre la séance à 20 heures 30

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard BESNARD, Maire.

Etaient présents :

M. **BESNARD** Gérard, Maire, Mme **BRUN-BESSON** Josette, M. **BIZET** Florent, M. **GRANIER** Bernard, M. **BRAULT** Jacky, Mme **TOURON** Elodie adjoints,
M. **MILLET** Robert, Mme **MENAGER** Mauricette, Mme **FOSSE** Annick, M. **GUICHARD** Jean-Pierre, M. **LEPRINCE** Laurent, Mme **CROSNIER** Dominique, Mme **CHARPENTIER** Chantal, Mme **BLANCHET** Catherine, M. **FEUGUEUR** Stephan Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. **FERRE** Christian ayant donné pouvoir à M. **GRANIER**
M. **LABASTIE** Jean ayant donné pouvoir à M. **MILLET**
Mme **PAYET** Solène ayant donné pouvoir à M. **BESNARD**
Mme **BONNAFOUX** Chane

Secrétaire de séance : Mme **FOSSE** est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019

I/ Finances

- Vote du compte administratif de 2018
- Affectation du résultat de 2018
- Vote de la Fiscalité Directe Locale
- Vote des subventions 2019
- Vote du budget de 2019
- Demande de subvention au titre du FIPDR

II/ URBANISME

- Cession partielle de la parcelle ZB 53

III / QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS - COMMUNICATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2019Délibération N°18-2019

Lecture faite du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 6 février 2019 à l'unanimité des présents.

I/ FINANCES**OBJET : FINANCES : BUDGET – COMMUNE : Affectation du résultat de 2018****Délibération N° 19/2019**

Après avoir entendu le Compte Administratif 2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Le compte administratif présente :

- ☞ Un excédent de fonctionnement de 709 565,50 €,
- ☞ Un déficit d'investissement de 34 774,77 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **Précise** que le Compte Administratif de la commune est en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur,

☞ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-150 641.96		115 867.19	- 34 774,77
Fonctionnement	1 106 967.51	483 637.96	86 235.95	709 565,50
TOTAL	956 325.55	483 637.96	202 103.14	674 790,73

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2018

Résultat de clôture au 31.12.2018	709 565,50 €
Apurement du déficit d'investissement (D 001 et R.1068)	34 774,77 €
Apurement du déficit des restes à réaliser (R 1068)	0 €
Report en section de fonctionnement (R. 002)	674 790,73 €

OBJET : FINANCES : BUDGET – COMMUNE : vote de la Fiscalité Directe Locale**Délibération N° 20/2019**

Avant de passer au vote du budget, Monsieur le Maire propose de voter la fiscalité directe locale de 2019 et propose de reconduire les taux appliqués en 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **Décide** le maintien des taux 2018

↳ **Inscrit** au budget pour l'équilibre de celui-ci le montant des contributions directes

	Taux
Taxe d'habitation	12,47 %
Taxe Foncier Bâti	21,42 %
Taxe Foncier non Bâti	41,24 %

OBJET : FINANCES : BUDGET – COMMUNE : vote des subventions 2019

Délibération N° 21/2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes dont l'examen a eu lieu en réunion plénière du 20 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **Vote** les subventions suivantes :

Subvention Anciens Combattants	1 300
Subvention exceptionnelle Anciens Combattants	200
Subvention Foires et Marchés (6% N-1)	155
Subvention Amicale Sport Loisirs Morancez	1 800
Subvention Scarabées	3 100
Subvention Club Amitié	1 300
Subvention exceptionnelle Club de l'Amitié	500
Subvention Football Club Morancez	3 100

↳ **Précise** que ces inscriptions seront prévues au budget primitif 2019, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations »

OBJET : FINANCES : BUDGET – COMMUNE : vote du Budget 2019

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Josette BRUN BESSON, Adjointe aux Finances qui présente au Conseil Municipal, le détail du budget primitif 2019 de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 2 147 307.00 €

La section d'investissement s'équilibre à : 1 361 743.00 €

↳ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

OBJET : FINANCES : Demande de subvention au titre du FIPDR 2019

Délibération N° 22/2019

Monsieur Le Maire informe que l'État a lancé l'appel à projets du FIPDR pour l'année 2019. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits.

Le fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation a pour vocation de lancer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Les priorités de la stratégie nationale 2013-2017 sont maintenues pour 2019.

Le programme S « projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales » et plus particulièrement le projet de vidéoprotection, a été retenu par le Conseil Municipal.

L'installation d'une caméra de surveillance au niveau de la station d'épuration a été validée par le Conseil Municipal et une subvention au taux unique de 50% pourrait être versée.

Le coût estimé de cet achat est évalué à 12 036.53 € HT soit 14 443.84 € TTC réparti comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Coût de l'opération : 12 036.53 €	FIPDR au taux de 50% : 6 018.00 FDI sollicité au taux de 30% : 3 611.00 Part commune : 2 407.53
Total : 12 036.53 €	Total : 12 036.53 €

Compte tenu de l'intérêt de la démarche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Etat en vue d'obtenir cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le principe de demande de subvention d'un montant de 6 018 €
- **Autorise** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération
- **Précise** que les crédits sont prévus au budget

II/ URBANISME

OBJET : URBANISME : cession d'une portion de la parcelle ZB 53 « le cimetière aux chevaux »

Délibération N° 23/2019

Monsieur le Maire expose que suite :

- à l'acquisition de la parcelle ZB 53 de 1980 m² en date du 26 août 2017
- à la promesse de vente signée le 10 novembre 2018 pour une parcelle de 258 m² soit pour 2580 € (10 € le m²)

Afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier présenté par un aménageur privé, un bornage a été réalisé à la demande de l'acquéreur.

Compte tenu de la surface réelle à céder soit 287 m² (et non 258 m²),

Il convient de réactualiser la délibération du 21 septembre 2017 faisant mention d'une parcelle de 258 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la cession d'une portion de la parcelle ZB 53 pour une superficie de 287 m² au prix de 10 € le m²
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Lesage Notaire à Chartres

OBJET : URBANISME : numérotation de voirie du Lotissement « Les Jardins d'Elodie »
Délibération N° 24/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer les nouvelles numérotations du lotissement « Les Jardins d'Elodie »

Vu le plan joint en annexe

Le nom des rues et les N° de voirie sont déterminés comme suit :

➤ **Rue de Chavannes :**

- La maison individuelle portera le n° 11 Rue de Chavannes
- Le 1^{er} bâtiment avec 4 appartements portera le n° 11 bis rue de Chavannes
- Les 3 maisons de ville porteront respectivement les n°:
13 rue de Chavannes
13 bis rue de Chavannes
15 rue de Chavannes
- Le 2^{ème} bâtiment avec 4 appartements portera le n° 15 bis rue de Chavannes

➤ **Rue de la Mare :**

- Le bâtiment avec 7 logements portera le n° 2 rue de la Mare

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** ces nouvelles dénominations
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités auprès des services concernés

Conseil municipal du 25 mars 2019
Conformément à la circulaire Préfectorale du 14 décembre 2011 prise en application du décret n° 2010-783 du 08 juillet 2010, il est rappelé les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du Conseil Municipal.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune
de MORANCEZ de la séance du 25 MARS 2019

- 18/2019- Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/02/2019
- 19/2019- Affectation du résultat 2018
- 20/2019- Vote de la fiscalité directe locale
- 21/2019- Vote des subventions 2019
- 22/2019 Demande de subvention au titre du FIPDR 2019
- 23/2019 Cession d'une portion de la parcelle ZB 53 (ajustement de surface)
- 24/2019- Numérotation de voirie lotissement « les Jardins d'Elodie »

La secrétaire de séance

Mme FOSSE



le Maire

Gérard BESNARD

